



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20165
31 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 31 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de nouvelles violations du cessez-le-feu par les forces iraqiennes.

1. Le 22 août 1988 à 15 h 24, un hélicoptère de combat iraquien a violé l'espace aérien de Dopazar à Sardasht.
2. Le 22 août 1988 à 15 h 45, un hélicoptère de combat iraquien a violé l'espace aérien iranien de Sardasht en présence d'observateurs de l'Organisation des Nations Unies.
3. Le 27 août 1988, les forces iraqiennes ont tiré 15 obus de mortier entre 10 heures et 10 h 20, 10 obus entre 13 heures et 13 h 10 et 25 obus entre 13 h 30 et 14 h 30 dans la zone de Tazdardagh (coordonnées géographiques 804-067 sur la carte au 1/5 000 de Oshnaviyeh), devant la pharmacie Govadej.
4. Le 29 août 1988 entre 10 heures et 11 heures, 18 camions à remorque iraqiens ont pénétré dans une zone située aux coordonnées géographiques 5970-0250 et deux autres camions ont pénétré dans une zone située aux coordonnées géographiques 5855-4800 sur la carte du Piranshahr. Ces véhicules transportaient probablement des munitions et des approvisionnements. Pendant les deux jours qui ont précédé, contrairement à ce qui se passait auparavant, les forces iraqiennes ont avancé sous camouflage vers le personnel iranien stationné dans la région.
5. Dans la matinée du 29 août 1988, les forces iraqiennes ont avancé de 2 à 3 kilomètres sur la route Mehran-Salehabad et sont parvenues à 2 kilomètres de Mehran.
6. Le 30 août 1988, les forces iraqiennes ont tiré des obus d'artillerie de 120 millimètres dans la région de Mehran, causant ainsi la mort de quatre personnes.

Il convient de noter que les forces iraqiennes profitent de l'absence d'observateurs de l'ONU dans la région de Mehran. En réponse aux demandes qu'elle avait formulées à cet effet, le Groupe d'observateurs a informé la République islamique d'Iran qu'en raison de difficultés d'ordre logistique, il faudrait au moins deux semaines pour envoyer une équipe dans cette région.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHAHI
